

Titre de civilité

# QUESTIONNAIRE D'ETAT CIVIL

Mansieur

Nom usuel	DUET
Nom de jeune fille	
Prénoms (dans l'ordre de l'état	Joël Ben Alix
civil)	
Lieu de naissance	Vincennes
Date de naissance	25 Septembre 1972
Adresse	122 Barkvard Richard Lenoir 750M Peris
Profession actuelle	professeur de mettenotises
Profession précédente	
Nationalité	Frangaile
Nom et prénoms du père	Duef Patrick
Lieu de naissance	Paris
Date de naissance	17 mars 1946
Nom et prénoms de la mère	Diet Marige
Lieu de naissance	Forgers
Date de naissance	30 juillet 1947
TEL: Portable 068882015	Professionnel
Domicile	E-mail joel. det ofree. fr
	9
- Divorcé(e) de :	
Tribunal qui a prononcé le divorce :	
Date du jugement de divorce :	
- Séparé(e) de corps de :	
Tribunal qui a prononcé la séparation	
Date du jugement de séparation de co	orps:
- <u>Veuf / Veuve</u> de :	
Lieu et date du décès du conjoint :	
POUR LES ETRANGERS, préciser :	
<ul> <li>N° de carte de séjour de réside</li> </ul>	ent:
<ul> <li>Date de délivrance :</li> </ul>	
<ul> <li>Date d'entrée en France :</li> </ul>	
<ul> <li>Décret de naturalisation en dat</li> </ul>	e du : Numéro :
CONJOINT -	PARTENAIRE - CONCUBIN (1)
Titan de di dita	A. f
Titre de civilité	Manle
Nom usuel	VEUH
Nom de jeune fille	=0.1. Man (A 1 1-1)
Prénoms (dans l'ordre de l'état	Elodie Marie - Cambe Cécile

civil)	7.12.05
Lieu de naissance	TOULDUSE 100)
Date de naissance	1 Bue du General Lecler 28230 E
Adresse	Color all teneral celler were
Profession actuelle	Carpolluse guille Meconinoque
Profession précédente	
Nationalité	Tringabe
Nom et prénoms du père	Mr VELLA Franck
Lieu de naissance	1000000
Date de naissance	More GIRY MOGA Marie - Clarite
Nom et prénoms de la mère Lieu de naissance	Tout GIRY MEDA Male - Claude
Date de naissance	100000SE
	17 September 1369
TEL: Portable <u>06.13.34.2</u>	25.66 Professionnel
Domicile	E-mail Vella delse of grusil con
- Divorcé(e) de :	v
Tribunal qui a prononcé le divorce :	
Date du jugement de divorce :	
- Séparé(e) de corps de :	
Tribunal qui a prononcé la séparation	de corps :
Date du jugement de séparation de c	corps :
- Veuf / Veuve de :	·
Lieu et date du décès du conjoint :	
<ul> <li>POUR LES ETRANGERS, préciser :</li> <li>N° de carte de séjour de résidente de délivrance :</li> <li>Date de délivrance :</li> <li>Date d'entrée en France :</li> <li>Décret de naturalisation en dans le préciser :</li> </ul>	
REGIME MATRIMONIAL	
Lieu et date du mariage :	
Contrat de mariage : OUI- NON (1)	
Si OUI, préciser :	
. Régime adopté :	
. Date du contrat de mariage :	
. Nom et adresse du notaire :	
Est-il intervenu un changement de ce	régime : OUI - NON (1)
Si OUI nouveau régime :	Date :
-	24.0 .
PACS	
PACS: OUL - NON (1)	
Si oui, date du contrat :	
Si contrat authentique, indiquer :	
. Nom et adresse du notaire :	Wor.
Si contrat sous signature privée, indic . Tribunal de :	quer:
. Hiburial de :	
ENFANTS Nombre d'enfants : ()	

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES dont vous dépendez :



# OFFRE D'ACHAT

MANDAT N° 136

Cachet de l'agence:

Ajouter une image (centrée)

# **REACTIVE IMMO**

TRANSACTION - LOCATION - GESTION LOCATIVE Siège Social 9B Place de la Collégiaie 87210 Le Dorat CPI 87012017000020557 délivrée par la CCI de Limoges RCS 511164352 Garantie Financière 110000€ QBE Paris reactive.immo.limousin@gmail.com

Représentée par: chloe maisonnier

		,
Nous	soussic	ines

Monsieur Duet domicilié au 122 boulevard Richard Lenoir, 75011 Paris,né le 25 septembre 1972 à Vincenne (94) Madame Vella Elodie au 1 rue du général Leclerc, 28230 Epernon, née le 18 avril 1992 à Toulouse (31)

Après avoir visité, par votre intermédiaire, les biens ci-après désignés :

Maison d'habitation se situant au 14 rue ledru rollin 87300 Bellac représenté aux cadastre section AZ 304 302

appartenant à : Mme. PERCHERON NÉE SERR CAROLE / M. PERCHERON PASCAL

faisons offre d'achat, sous réserve de l'acceptation des propriétaires, au prix de :

28 500 €vingt huite mille cing cent euros

Si notre offre est acceptée par les propriétaires, la transaction devra avoir lieu aux conditions ordinaires et de droit notamment aux suivantes :

#### CONDITIONS

Ces biens seront, le jour de signature de l'acte de vente, libres de tous privilèges et hypothèques quelconques.

Nous les prendrons dans l'état où ils se trouvent, les connaissant pour les avoir vus et visités.

La jouissance des lieux sera acquise le jour de la signature de l'acte authentique de vente, qui devra avoir lieu au plus tard le :

En cas d'accord des propriétaires, **les présentes vaudront accord définitif sur la chose et sur le prix conformément à l'article 1583 du Code civil**, et vous vous chargerez d'établir ou de faire établir tous actes sous seing privé, qui annuleront et remplaceront les présentes, aux clauses et conditions nécessaires à l'accomplissement de la vente, notamment sous la condition suspensive d'obtention d'un prêt de :

## **DÉCLARATIONS PARTICULIÈRES DANS LE CADRE DE LA LOI SRU**

Les parties aux présentes déclarent chacune en ce qui la concerne avoir pris connaissance tant par elles-mêmes que par les explications qu'elles ont eues du RÉDACTEUR, de l'article L 271-1 du Code de la construction et de l'habitation modifié par la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 dite loi SRU.

- le droit de rétractation prévu au dit article ne s'applique pas aux présentes pour la raison suivante (acquéreur professionnel, bien non destiné à l'habitation, ...):
- I'acquéreur déclare expressément destiner l'immeuble à un usage d'habitation et ne pas agir en qualité de professionnel au sens de l'article 271-1 de la loi SRU. En cas de pluralité d'ACQUEREURS, la rétractation de l'un d'eux emportera rétractation de tous.

### **CONDITIONS SUSPENSIVES**

. [	es présentes sont	soumises à la	condition que l'	acquéreur verse l	la somme de
-----	-------------------	---------------	------------------	-------------------	-------------

à l'ordre de

à l'occasion de la signature d'un compromis qui devra intervenir avant le

- À ce compromis sera annexé, notamment, le dossier de diagnostics techniques.
- Le vendeur et l'acquéreur s'engagent à ratifier ce compromis sans délai.



CONDITIONS	DADTICIII	IEDEC
CONDITIONS	PANTICUL	IENES

si copropriété : superficie privative (loi Carrez) :
si terrain à bâtir : le descriptif résulte-t-il d'un bornage □oui □ non
os honoraires, soit la somme de : 2 500€deux mille cinq cent euros
eront, conformément au mandat, à la charge de : l'acquéreur
URÉE : l'accord des propriétaires devra intervenir dans un délai maximum de huit jours ouvrables à compter de ce jour.
aità: EPERNON ,le: 23/02/2020 en exemplaires.

(Signer séparément chaque exemplaire).

L'Acquéreur (signature):

«Bon pour achat au prix de ...... € (mention manuscrite, en lettres et en chiffres) »

Bor som achat au prise de Umgt huit mille cing ont euros (28500€)"

4

Acceptation du Vendeur (signature et date):

« Bon pour vente au prix de ............ € (mention manuscrite, en lettres et en chiffres) »